

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LE RAPPORT « SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2016 »**

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT (procuration à Marcel BOLON), Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMI, Patrick CORRÉ, Philippe DOKI-THONON, Jean-René ÉNILORAC, Didier FAUCHARD (procuration à Jean-Raymond MONDON), Catherine FRÉCAUT (procuration à Philippe DOKI-THONON), Jean-François FROMENS, Patrick GEIGLÉ, Judex GOPAL, Chantal GRÉGOIRE, Théodore HOARAU, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOARÉAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Nicolas CARMI), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA, Amaury de LAVIGNE, Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Bruno MILLOT, Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Gérard MOUTIEN, Théophile NARAYANIN (procuration à Joël SORRES), Stéphane NICAISE, Michel OBERLÉ, Pierrick OLLIVIER, Pierre PAUSÉ, Christian PICARD, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE (procuration à Pierrick OLLIVIER), Jean-Pierre RIVIERE, Joël SORRES, Dominique VIENNE.

Le CESER a pris connaissance du rapport proposé par le Président du Conseil régional sur la « situation en matière de développement durable pour la Région Réunion pour l'exercice 2016 ».

Ce document est construit en deux parties, après un préambule sur le cadre méthodologique, une première partie sur les politiques et actions régionales sur le territoire, et une seconde partie sur la politique interne à la Collectivité.

Le préambule rappelle les finalités du développement durable, au nombre de 5 :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Il indique également les éléments déterminants de méthode du développement durable, qui sont aussi au nombre de 5 :

- La participation de la population et des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de la démarche,
- L'évaluation,
- Une stratégie d'amélioration continue.

Le CESER regrette toutefois à la lecture de ce rapport que ce dernier apparaît comme un inventaire de dépenses effectuées au cours de l'exercice, classées en termes de coûts, en fonction des 5 finalités exprimées et qui structurent chacune des deux parties du rapport.

Afin de donner plus de sens à ce dernier, le CESER aurait apprécié qu'il soit fait plus référence aux documents structurants de la politique du Conseil régional (SRCAE¹, PPE², et surtout PCET³) et sur lesquels il avait émis des avis⁴.

Au vu du rôle moteur qui lui est conféré, Le Conseil régional a toute la légitimité pour prendre en compte, dans ce rapport, les actions accomplies par les autres collectivités, notamment les communautés d'agglomérations.

Conscient que ce rapport ne se veut pas exhaustif, le CESER aurait, néanmoins, apprécié qu'apparaissent certaines mesures ou dispositifs phares issus du bilan d'activités 2016 tel le fonds régional « e-administration » qui participe pleinement à la volonté de promouvoir un territoire décarboné.

D'un point de vue méthodologique, le CESER aurait apprécié que soit mis en valeur la participation de la population ainsi que celle des acteurs, l'organisation du pilotage et la transversalité de la démarche.

¹ Schéma Régional Climat Air Énergie.

² Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

³ Plan Climat Énergie Territoire.

⁴ Avis du CESER sur le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Réunion – Bureau du 15 février 2013 (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012).

Il invite également la Collectivité régionale à faire apparaître dans les rapports à venir un volet évaluation. Dès lors, la stratégie d'amélioration contenue devrait s'appuyer sur des pistes de progrès rattachées à des objectifs précis mesurables. L'évaluation proposée serait à construire sur la base d'objectifs politiques au regard des plans stratégiques et à partir d'un état initial, de budgets ouverts au regard de ces objectifs, d'indicateurs sur l'avancement vers ces objectifs.

Le CESER insiste, également, sur l'importance d'une bonne communication sur le dispositif afin d'atteindre ces objectifs.

En conclusion, le CESER considère que la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion ne doit pas être le résultat d'un exercice obligatoire mais véritablement traduire l'engagement de la Collectivité régionale en la matière.